



Mariage de complaisance

Par **Nithy91**, le **06/04/2022** à **09:35**

Bonjour,

J'ai mis mon ex compagnon à la porte le 18 décembre 2021. Il a tout fait pour que je me marie avec et la pression a été de 4 ans, temps que j'ai passé avec lui.

Il avait déjà une maîtresse chez qui il a élu domicile. J'ai appris qu'elle était d'accord pour faire un mariage de complaisance pour qu'il puisse renouveler sa carte de séjour, celle-ci ayant été suspendue pour violences en 2015 et depuis non renouvelée.

Il avait pris soin de créer une société pour pouvoir travailler et du coup il est consultant dans une université et je ne comprends toujours pas comment on a pu l'embaucher sans vérifier au préalable s'il avait sa carte de séjour en règle.

Je voulais donc avertir la préfecture et la mairie pour leur signaler que le mariage envisagé est une fraude afin que mon ex compagnon obtienne ses papiers. Que puis-je faire ?

Merci pour vos réponses.

Nathalie

Par **youris**, le **06/04/2022** à **09:58**

bonjour,

rien ne vous oblige à épouser votre compagnon si vous savez que c'est uniquement un mariage "blanc" pour obtenir un titre de séjour.

vous pouvez prévenir la préfecture et la mairie de votre compagnon du comportement de votre ex-compagnon, mais la décision vous appartient.

un mariage envisagé n'est pas un mariage.

salutations